



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-005-2025-10

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)**

IDF-2025-09-15-00011 - Arrêté n°DOS - 2025/ 3977 portant modification de l'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine Institut Pasteur Centre d'investigation clinique INVOLvE Madame le Docteur Hélène LAUDE (2 pages)

Page 3

IDF-2025-08-26-00006 - Arrêté n°DOS - 2025/3788 portant modification de l'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine Association Institut de Myologie-Motion pédiatrique Monsieur le Professeur Bertrand FONTAINE Site de l'Hôpital Trousseau (3 pages)

Page 6

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2025-09-30-00015 - Arrêté n° DOS - 2025 / 3998 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) (11 pages)

Page 10

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole**

IDF-2025-06-12-00013 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame GEROSA Camille, SCFA CHAMPS ROUX sur la commune d'Orcemont (2 pages)

Page 22

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris**

IDF-2025-09-08-00008 - Arrêté du 8 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2025 portant désignation des membres de la commission de médiation "droit au logement opposable / droit à l'hébergement opposable" de Paris (9 pages)

Page 25

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-09-15-00011

Arrêté n°DOS - 2025/ 3977 portant modification  
de l'autorisation de lieu de recherches  
impliquant  
la personne humaine Institut Pasteur Centre  
d'investigation clinique INVOLvE Madame le  
Docteur Hélène LAUDE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

**ARRÊTÉ N°DOS - 2025/ 3977**

**portant modification de l'autorisation de lieu de recherches impliquant  
la personne humaine**

### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-3 et suivants et R.1121-10 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** la demande de l'Institut Pasteur du 22 juillet 2025 concernant la rectification de mentions de l'arrêté de création du lieu de recherches impliquant la personne humaine intitulé « Centre d'investigation clinique INVOLvE (Investigation et volontaires en santé humaine) » sur le site de l'Institut Pasteur – 75015 Paris ;
- CONSIDÉRANT** que cette demande de modification des éléments de l'autorisation d'un lieu de recherches impliquant la personne humaine rentre dans le champ de compétence du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- CONSIDÉRANT** que le lieu concerné par cette demande dispose des moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R.1121-10 ;
- CONSIDÉRANT** que l'avis rendu le 12 septembre 2025, à l'issue de l'enquête du pharmacien inspecteur de Santé Publique, est favorable ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine, mentionnée à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, et aux articles R.1121-13 et R.1121-14 modifiés par le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016, est accordée à :

Entité juridique portant l'activité :  
Institut Pasteur

pour le lieu de recherches suivant :  
Centre d'investigation clinique INVOLvE  
(Investigation et volontaires en santé humaine)

Placé sous la responsabilité de :  
Madame le Docteur Hélène LAUDE

Adresse complète :  
Institut Pasteur  
25-28 rue du Docteur Roux  
75015 Paris.

**ARTICLE 2<sup>e</sup>:** Ce lieu de recherches impliquant la personne humaine est distinct d'un lieu de soins et comprend des locaux situés :

- au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment 13 pour la majeure partie des locaux (233,7 m<sup>2</sup>) ;
- au rez-de-chaussée du Bâtiment 12 pour l'entrée des participants, via le 211 rue de Vaugirard (entrée commune avec le Centre médical de l'Institut) et une salle de prélèvement (46,7 m<sup>2</sup>).

Ces locaux d'une superficie totale de 280 m<sup>2</sup> seront consacrés exclusivement aux activités de recherches cliniques.

Le lieu fonctionnera du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.

Les recherches seront réalisées chez les volontaires sains ou malades, adultes et / ou les enfants de 15 ans et 3 mois à 18 ans, avec le consentement parental et le cas échéant celui de l'enfant. Les essais cliniques ne comprendront aucune étude de médicament expérimental, et donc aucune première administration de médicament à l'homme.

**ARTICLE 3<sup>e</sup>:** Selon les dispositions de l'article L. 5311-1, modifié par la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022, les protocoles de recherches envisagés auront pour thèmes :

- Les dispositifs médicaux et leurs accessoires ;
- Les produits n'ayant pas de destination médicale dont la liste figure à l'annexe XVI (en page 225) du règlement (UE) 2017/745 ;
- Les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et leurs accessoires ;
- Les organes, tissus, cellules et produits d'origine humaine ou animale, y compris lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion d'une intervention chirurgicale ;
- Les dispositifs à finalité non strictement médicale utilisés dans les laboratoires de biologie médicale pour la réalisation des examens de biologie médicale.

**ARTICLE 4<sup>e</sup>:** Les recherches impliquant la personne humaine concernées par cette décision ne peuvent être mises en œuvre qu'après avis favorable du comité de protection des personnes mentionné à l'article L. 1123-1 et autorisation de l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 1123-12.

**ARTICLE 5<sup>e</sup>:** Cette décision d'autorisation est délivrée pour une durée de 7 ans.

Tout renouvellement ou toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-10 du code de la santé publique modifié par le décret n° 2016-1537 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

La demande de renouvellement ou de modification de l'autorisation sera adressée au Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le délai d'instruction étant respectivement de quatre mois ou de deux mois.

**ARTICLE 6<sup>e</sup>:** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup>:** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation,

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-08-26-00006

Arrêté n°DOS - 2025/3788

portant modification de l'autorisation  
de lieu de recherches impliquant la personne  
humaine Association Institut de  
Myologie-Motion pédiatrique Monsieur le  
Professeur Bertrand FONTAINE Site de l'Hôpital  
Trousseau

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N°DOS – 2025/3788**

**portant modification de l'autorisation**

**de lieu de recherches impliquant la personne humaine**

**Le DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-3 et suivants et R.1121-10 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** la demande de modification de l'autorisation de l'Association Institut de Myologie (AIM) concernant le lieu de recherches impliquant la personne humaine intitulé « I-Motion pédiatrique » sur le site de l'Hôpital Trousseau – 75012 Paris. Cette modification concerne la nomination du Pr Bertrand FONTAINE en tant que responsable du lieu de recherche, en remplacement du Dr Marina COLELLA, à compter du 26 août 2025 ;
- CONSIDÉRANT** que cette demande de modification d'autorisation du lieu de recherches impliquant la personne humaine rentre dans le champ de compétence du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- CONSIDÉRANT** que le lieu concerné par cette demande dispose des moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R.1121-10 ;
- CONSIDÉRANT** que l'avis rendu le 25 août 2025, à l'issue de l'enquête du médecin de l'ARS et du pharmacien inspecteur de Santé Publique, est favorable ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La modification d'autorisation du lieu de recherches impliquant la personne humaine mentionnée à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, et aux articles R.1121-13 et R.1121-14 modifiés par le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016 est accordée à :

Entité juridique portant l'activité :  
Association Institut de Myologie

pour le lieu de recherches suivant :  
I-Motion pédiatrique

Placé sous la responsabilité de :  
Monsieur le Professeur Bertrand FONTAINE

Adresse complète :  
Site de l'Hôpital Trousseau  
26, avenue du Dr Arnold Netter  
75012 Paris.

**ARTICLE 2<sup>e</sup>:** Ce lieu de recherches impliquant la personne humaine correspond à un lieu dédié à la recherche mais aussi aux consultations relevant du soin, situé au 2<sup>ème</sup> étage (Porte 20) du bâtiment André Lemarié de l'Hôpital Trousseau.

Le lieu fonctionne du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures ; ces horaires étant susceptibles d'aménagement en fonction des contraintes de protocoles, y compris les jours de week-end.

Les recherches sont réalisées chez les volontaires sains ou malades, enfants de 0 à 18 ans, avec le consentement parental et le cas échéant celui de l'enfant, voire chez le jeune adulte. Ces recherches correspondent à des essais cliniques de phases I, II, III, IV et peuvent comprendre des premières administrations de médicament à l'homme.

**ARTICLE 3<sup>e</sup>:** Selon les dispositions de l'article L. 5311-1, modifié par la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022, les protocoles de recherches envisagés auront pour thèmes :

- Les médicaments, y compris les insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain, les préparations magistrales, hospitalières et officinales, les substances stupéfiantes, psychotropes ou autres substances vénéneuses, les huiles essentielles et plantes médicinales, les matières premières à usage pharmaceutique ;
- Les produits contraceptifs et contragestifs ;
- Les dispositifs médicaux et leurs accessoires ;
- Les organes, tissus, cellules et produits d'origine humaine ou animale, y compris lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion d'une intervention chirurgicale ;
- Les produits cellulaires à finalité thérapeutique ;
- Le lait maternel collecté, qualifié, préparé et conservé par les lactariums.

**ARTICLE 4<sup>e</sup>:** Les recherches impliquant la personne humaine concernées par cette décision ne peuvent être mises en œuvre qu'après avis favorable du comité de protection des personnes mentionné à l'article L. 1123-1 et autorisation de l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 1123-12.

**ARTICLE 5<sup>e</sup>:** Cette décision d'autorisation est délivrée pour une durée de 3 ans.

Tout renouvellement ou toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-10 du code de la santé publique modifié par le décret n° 2016-1537 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

La demande de renouvellement ou de modification de l'autorisation sera adressée au Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, le délai d'instruction étant respectivement de quatre mois ou de deux mois.

**ARTICLE 6<sup>e</sup>:**

Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup>:**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation,

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-09-30-00015

Arrêté n° DOS - 2025 / 3998 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multisites « CERBALLIANCE IDF OUEST  
» sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE  
(78410)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2025 / 3998

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites  
« CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)**

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS 2024/3408 du 31 juillet 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « CERBALLIANCE IDF OUEST » », sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410).

**CONSIDERANT** Les demandes reçues en date des 2 juin et 1<sup>er</sup> août 2025, complétées définitivement en date du 25 août 2025, de Monsieur Quentin MARINO, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST », sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- L'agrément de Madame Marie HEURTE en qualité de nouvelle associée, et sa nomination en tant que directeur général de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Madame Nabila BELHOUACHI à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Redouane DAHOUMANE en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Madame Nabila BELHOUACHI à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Fabrice KRAUT en qualité de nouvel associé, et sa nomination en tant que directeur général de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Madame Nabila BELHOUACHI à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Claude THOMAS en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Madame Nabila BELHOUACHI à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste associé de Madame Catherine DENIS, et Messieurs Manuel LANZENBERG, Yanis BOUAMRA, Didier BZOREK, Guy

MPOYE et Jean-Baptiste CAMPERGUE, et la cession de leurs actions respectives au profit de Madame Nabila BELHOUACHI ;

- L'agrément de Monsieur Quentin MARINO en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession de 60 actions ordinaires de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- La cessation des fonctions de Président de la société « CERBALLIANCE IDF OUEST » de Madame Nabila BELHOUACHI, en date du 20 juin 2025 ;
- La nomination de Monsieur Quentin MARINO en qualité de président de la société « CERBALLIANCE IDF OUEST », à effet au 7 juillet 2025 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 17 janvier 2025, portant acte de :

- L'agrément de Madame Marie HEURTE en qualité de nouvelle associée, et sa nomination en tant que directrice générale de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Madame Nabila BELHOUACHI à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 18 mars 2025, portant acte de :

- L'agrément de Monsieur Claude THOMAS en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Madame Nabila BELHOUACHI à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 9 avril 2025, portant acte de :

- L'agrément de Monsieur Redouane DAHOUMANE en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Madame Nabila BELHOUACHI à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 13 mai 2025, portant acte de :

- L'agrément de Monsieur Claude THOMAS en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Madame Nabila BELHOUACHI à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale mixte de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 20 juin 2025, portant acte de :

- La cessation des fonctions de Président de la société « CERBALLIANCE IDF OUEST » de Madame Nabila BELHOUACHI, en date du 20 juin 2025 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale mixte de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 7 juillet 2025, portant acte de :

- L'agrément de Monsieur Quentin MARINO en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession de 60 actions ordinaires de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- La nomination de Monsieur Quentin MARINO en qualité de président de la société « CERBALLIANCE IDF OUEST », à effet au 7 juillet 2025 ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Marie HEURTE :

- La copie du contrat d'exercice libéral conclu avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST », en date du 1<sup>er</sup> avril 2024, à compter de la même date ;
- La copie de l'ordre de mouvement d'une action conclue avec Madame Nabila BELHOUACHI, en date du 18 mars 2024 ;

- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Redouane DAHOUMANE :

- La copie du contrat d'exercice libéral conclu avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST », en date du 28 mars 2025, à compter du 7 avril 2025 ;
- La copie de l'ordre de mouvement d'une action conclue avec Madame Nabila BELHOUACHI, en date du 9 avril 2025 ;
- la copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 3 août 2018 accordée à Monsieur Redouane DAHOUMANE, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Fabrice KRAUT :

- La copie du contrat d'exercice libéral conclu avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST », en date du 2 janvier 2025, à compter du 17 janvier 2025 ;
- La copie de l'ordre de mouvement d'une action ordinaire conclue avec Madame Nabila BELHOUACHI, en date du 17 janvier 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de l'ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Claude THOMAS :

- La copie du contrat d'exercice libéral conclu avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST », en date du 2 mai 2025, à compter du 5 mai 2025 ;
- La copie de l'ordre de mouvement d'une action conclue avec Madame Nabila BELHOUACHI, en date du 13 mai 2025 ;
- Les copies du diplôme d'état de pharmacien, et des certificats d'études spéciale d'immunologie et de diagnostic biologique parasitaire qui lui ont été délivrés, qui remplit les conditions d'exercice de la biologie médicale au sens des dispositions de l'article L.6213-2 du code de la santé publique, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Quentin MARINO :

- La copie du contrat d'exercice libéral conclu avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST », en date du 8 juillet 2025, à compter de la même date ;
- La copie des ordres de mouvement de cession de 60 actions ordinaires détenues par Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** La copie du contrat d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Monsieur Antoine KERJEAN, en date du 4 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** La copie du contrat d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Madame Nabila BELHOUACHI, en date du 3 janvier 2024, à compter de la même date ;

**CONSIDERANT** Les ordres de mouvement de cession d'une action ordinaire détenue respectivement par Madame Catherine DENIS, et Messieurs Manuel LANZENBERG, Yanis BOUAMRA, Didier BZOREK, Guy MPOYE, et l'indivision successorale de Monsieur Daniel DEREUMAUX au profit de Madame Nabila BELHOUACHI ;

**CONSIDERANT** L'ordre de mouvement de cession de 62 actions détenues par Monsieur Jean-Baptiste CAMPERGUE au profit de Madame Nabila BELHOUACHI ;

**CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » dont le siège social est situé 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) codirigé **par Monsieur Quentin MARINO, Madame Marie HEURTE et Monsieur Fabrice KRAUT**, biologistes coresponsables, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF OUEST » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 78 002 166 3, est autorisé à fonctionner sur les trente-huit sites listés ci-dessous :

1. Le site AUBERGENVILLE, siège social et site principal,  
Centre Hospitalier Privé du Montgardé  
26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)  
**Ouvert au public jusqu'à 19 heures et le samedi matin**  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, spermologie diagnostique), Microbiologie (examens directs en microbiologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 100 2
2. Le site PLAISIR  
Centre commercial « Grand Plaisir » à PLAISIR (78370)  
**Ouvert au public du lundi au samedi jusqu'à 18 heures 30**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 117 6
3. **Le site DEUIL-LA-BARRE GALATHEE**  
4, place de la Nation à DEUIL-LA-BARRE (95170)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 551 8
4. Le site LES MUREAUX  
222, Avenue Paul Raoult à LES MUREAUX (78130)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6
5. **Le site SARTROUVILLE PLATEAU**  
10 avenue Georges Clémenceau à SARTROUVILLE (78500)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 175 4
6. **Le site SARTROUVILLE GARE**  
72 avenue Jean Jaurès à SARTROUVILLE (78500)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 176 2

7. Le site ACHERES  
26 avenue de Stalingrad à ACHERES (78260)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 177 0
8. **Le site POISSY GAMBETTA**  
43 boulevard Gambetta à POISSY (78300)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 174 7
9. Le site NOISY-LE-ROI  
Centre commercial, rue André Lebourblanc à NOISY-LE-ROI (78590)  
**Ouvert au public jusqu'à 16 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 112 7
10. Le site SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE  
2 bis rue de la République à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE (78470)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 115 0
11. Le site LE MESNIL-SAINT-DENIS  
1, rue Raymond Berrurier à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320)  
**Ouvert au public jusqu'à 12 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 116 8
12. Le site VILLEPREUX  
9 rue Henri Dunant à VILLEPREUX (78450)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 113 5
13. **Le site MANTES VAL FOURRE**  
4, rue Pierre de Ronsard à MANTES-LA-JOLIE (78200)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 102 8
14. **Le site SARTROUVILLE MAISON MEDICALE**  
174, avenue Maurice Berteaux à SARTROUVILLE (78500)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6
15. Le site MAULE  
1 place Henri Dunant à MAULE (78580)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4
16. Le site LIMAY  
1 rue du Maréchal Foch à LIMAY (78520)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 105 1

17. Le site ARGENTEUIL  
3 place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100)  
**Ouvert au public jusqu'à 19 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 985 9
18. Le site ENGHIEEN-LES-BAINS  
6 place Foch à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 986 7
19. Le site LE CHESNAY  
Résidence Tuilerie – 3 square Castiglione – à LE CHESNAY (78150)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 229 9
20. Le site VAUREAL  
Place de la Bussie à VAUREAL (95490)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 659 1
- 21. Le site CERGY TOULEUSES**  
Place des Touleuses à CERGY (95000)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures**  
Site pré et post-analytique  
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 662 5
22. Le site JOUY-LE-MOUTIER  
89 avenue des Bruzacques à JOUY-LE-MOUTIER (95280)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 665 8
- 23. Le site CERGY-LE-HAUT**  
30 boulevard de l'Evasion à CERGY-LE-HAUT (95000)  
**Ouvert au public jusqu'à 16 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 670 8
- 24. Le site DEUIL-LA-BARRE CENTRE**  
Place des Victimes du V2 à DEUIL-LA-BARRE (95170)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 676 5
25. Le site POISSY au sein de l'établissement de santé privé SAINT-LOUIS (Groupe ELSAN)  
1, rue Basset à POISSY (78300)  
**Ouvert au public jusqu'à 19 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 228 1

26. Le site MARLY-LE-ROI  
Rue de Titreville à MARLY-LE-ROI (78160)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 230 7
27. Le site DEUIL-LA-BARRE  
1 rue d'Ormesson à DEUIL-LA-BARRE (95170)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 673 2
28. Le site TRAPPES au sein de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien (Groupe RAMSAY SANTE)  
Avenue Castiglione Del Lago à TRAPPES (78190)  
**Ouvert au public jusqu'à 19 heures et le samedi matin**  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse, examens directs en microbiologie, parasitologie-mycologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 770 2
29. Le site SAINT-CHRISTOPHE  
19 avenue Mondetour à CERGY (95000)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 928 9
30. Le site LES TROIS FONTAINES à compter du 16 janvier 2024  
4 Grand Place du Général de Gaulle à CERGY (95000)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 929 7
31. Le site JOUY EN JOSAS  
4 Rue Louis Pasteur à JOUY EN JOSAS (78350)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 196 0
32. Le site BEYNES  
Centre Commercial de le Petite Mauldre à BEYNES (78650)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
Site pré-post analytique  
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 097 0
33. Le site MANTES ALSACE  
51, rue d'Alsace à MANTES-LA-JOLIE (78200)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 098 8
34. Le site MANTES ROOSEVELT  
10-12, avenue du Président Roosevelt à MANTES-LA-JOLIE (78200)  
**Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 099 6

35. **Le site FRENEUSE**  
 2 bis, rue Charles de Gaulle à FRENEUSE (78840)  
**Ouvert au public jusqu'à 12 heures 30 et le samedi matin**  
 Site pré-post analytique  
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 153 1
36. **Le site ARGENTEUIL VAL D'ARGENT**  
 Esplanade de l'Europe, Centre Commercial du Val d'Argent Nord à ARGENTEUIL (95100)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
 Site pré-post analytique  
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 851 2
37. **Le site VERSAILLES RIVE DROITE**  
 46, rue du Maréchal Foch à VERSAILLES (78000)  
**Ouvert au public jusqu'à 19 heures et le samedi matin**  
 Site pré-post analytique  
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 218 2
38. **Le site VERSAILLES CHANTIERS**  
 40 Rue des Etats Généraux à Versailles (78000)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin**  
 Site pré-post analytique  
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 219 0

La liste des **quarante-deux** biologistes médicaux associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST », est la suivante :

1. **Monsieur Quentin MARINO, pharmacien, biologiste coresponsable, Président,**
2. **Madame Marie HEURTE, pharmacien, biologiste médical et associée, biologiste coresponsable, Directrice Générale,**
3. **Monsieur Fabrice KRAUT, médecin, biologiste médical et associé, biologiste coresponsable, Directeur Général, à raison de 9 vacations par semaine,**
4. Monsieur Pierre BERTEAU, médecin, biologiste médical et associé
5. Monsieur Yassine BOUTRAD, pharmacien, biologiste médical et associé
6. Monsieur Guy BRIN, pharmacien, biologiste médical et associé
7. Monsieur Olivier DELAMARE, pharmacien, biologiste médical et associé
8. Madame Isabel DESHAYES, médecin, biologiste médical et associée
9. Monsieur Alban DORE, pharmacien, biologiste médical et associé
10. Monsieur Frédéric DUMAS, médecin, biologiste médical et associé
11. Madame Valérie DUMAS, pharmacien, biologiste médical et associée
12. Monsieur Bernard GRANIER, pharmacien, biologiste médical et associé
13. Madame Joëlle KHEDER CHAH (HANNA), médecin, biologiste médical et associée
14. Monsieur Yvan MLYNARZ, pharmacien, biologiste médical et associé
15. Madame Caroline SANCHEZ, médecin, biologiste médical et associée
16. Madame Bénédicte STRAUB, médecin, biologiste médical et associée
17. Monsieur Hervé LUITAUD, pharmacien, biologiste médical et associé
18. Madame Aline BICHON, pharmacien, biologiste médical et associée
19. Monsieur Thierry FREMION, pharmacien, biologiste médical et associé
20. Madame Françoise FRANCON, pharmacien, biologiste médical et associée
21. Madame Christine PIALES, médecin, biologiste médical et associée
22. Monsieur Daniel BOTTIER, médecin, biologiste médical et associé
23. Monsieur Jean-Jacques GIMENEZ, médecin, biologiste médical et associé

24. Madame Emilie BRISELET, médecin, biologiste médical et associée
25. Madame Aïssata DIALLO, médecin, biologiste médical et associée
26. Monsieur Emmanuel COUGOUREUX, médecin, biologiste médical et associé
27. Monsieur Jean-Claude KERJEAN, pharmacien, biologiste médical et associé, à raison de 2 jours par semaine, soit 4 vacances par semaine
28. Madame Hélène LELIEVRE, pharmacien, biologiste médical et associée
29. Madame Christel GOLDENBERG, pharmacien, biologiste médical et associée
30. Monsieur Kodjo EQUAGOO, pharmacien, biologiste médical et associé, à mi-temps
31. Monsieur Modeste MBALOULA, pharmacien, biologiste médical et associé, à mi-temps
32. Madame Cécile BESSON, pharmacien, biologiste médical et associée
33. Monsieur George GUILLIN, pharmacien, biologiste médical et associée, à raison de 5 jours par semaine, soit 10 vacances par semaine
34. Monsieur Pierre-Emmanuel MARQUE, pharmacien, biologiste médical et associé, à raison de 2 jours par semaine, soit 4 vacances par semaine
35. Madame Marie-Hélène BOUTILLIER, pharmacien, biologiste médical salarié et associée, à raison d'1 jour par semaine, soit 2 vacances par semaine
36. Madame Delphine MARQUE, pharmacien, biologiste médical salarié et associée, à raison de 2 jours par semaine, soit 4 vacances par semaine
37. Monsieur Éric BERTHEMY, pharmacien, biologiste médical et associée, à raison de 2,5 jours par semaine, soit 5 vacances par semaine
38. Monsieur Antoine KERJEAN, médecin, biologiste médical et associé, **à raison de 5 vacances par semaine**
39. Monsieur Alain ASTIE, pharmacien, biologiste médical et associé, à raison de 6 vacances par semaine
40. **Monsieur Redouane DAHOUMANE, pharmacien, biologiste médical et associé,**
41. **Monsieur Claude THOMAS, pharmacien, biologiste médical et associé,**
42. Madame Nabila BELHOUACHI, pharmacien, **biologiste médical, à raison de 9 vacances par semaine,**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » est la suivante :

Associés	Actions ordinaires	Capital en %	Droits de vote	Droit de Vote en %
<b>Nabila BELHOUACHI</b>	<b>125</b>	<b>0,00 %</b>	3 168 241	<b>28,33 %</b>
Antoine KERJEAN	61	0,00 %	1 553 004	13,89 %
Yvan MLYNARZ	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Frédéric DUMAS	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Pierre BERTEAU	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Olivier DELAMARE	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Alban DORE	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Valérie DUMAS	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Caroline SANCHEZ	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Bernard GRANIER	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Yassine BOUTRAD	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Joëlle KHEDER CHAH	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Isabelle DESHAYES	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Bénédicte STRAUB	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Guy BRIN	1	0,00 %	25 346	0,23 %

Hervé LUITAUD	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Thierry FREMION	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Françoise FRANCON	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Christine PIALES	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Aline BICHON	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Daniel BOTTIER	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Jean-Jacques GIMENEZ	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Emilie BRISELET	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Emmanuel COUGOUREUX	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Jean-Claude KERJEAN	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Aïssata DIALLO	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Christel GOLDENBERG	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Hélène LELIEVRE	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Kodjo EQUAGOO	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Modeste MBALOULA	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Cécile BESSON	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Pierre-Emmanuel MARQUE	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Marie-Hélène BOUTILLIER	1	0,00 %	25 346	0,23 %
George GUILLIN	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Delphine MARQUE	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Éric BERTHEMY	1	0,00 %	25 346	0,23 %
Alain ASTIE	1	0,00 %	25 346	0,23 %
<b>Redouane DAHOUMANE</b>	<b>1</b>	<b>0,00 %</b>	<b>25 346</b>	<b>0,23 %</b>
<b>Marie HEURTE</b>	<b>1</b>	<b>0,00 %</b>	<b>25 346</b>	<b>0,23 %</b>
<b>Fabrice KRAUT</b>	<b>1</b>	<b>0,00 %</b>	<b>25 346</b>	<b>0,23 %</b>
<b>Claude THOMAS</b>	<b>1</b>	<b>0,00 %</b>	<b>25 346</b>	<b>0,23 %</b>
<b>Quentin MARINO</b>	<b>60</b>	<b>0,00 %</b>	<b>1 520 756</b>	<b>13,60 %</b>
<b>Sous-total Associés Professionnels Internes</b>	<b>224</b>	<b>0,00 %</b>	<b>5 702 834</b>	<b>51,00 %</b>
SAS NUTSCO	87	0,00 %	87	0,00 %
<b>Sous-total Tiers Porteurs</b>	<b>87</b>	<b>0,00 %</b>	<b>87</b>	<b>0,00 %</b>
SELAS CERBALLIANCE IDF SUD	1 578 687	28,81 %	1 578 687	14,12 %
SELAFA CERBA	3 588 154	65,48 %	3 588 154	32,09 %
SELAS CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST	312 265	5,70 %	312 265	2,79 %
<b>Sous-total Associés Professionnels Externes</b>	<b>5 479 106</b>	<b>99,99 %</b>	<b>5 479 106</b>	<b>49,00 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 479 418</b>	<b>100,00 %</b>	<b>11 182 027</b>	<b>100,00 %</b>

**ARTICLE 2° :** L'arrêté n° DOS 2024/3408 du 31 juillet 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « CERBALLIANCE IDF OUEST » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 30 septembre 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par déléation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

**Signé**

Fabien PÉRUS

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-06-12-00013

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour  
Madame GEROSA Camille, SCFA CHAMPS ROUX  
sur la commune d'Orcemont



# PRÉFET DES YVELINES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale  
des territoires

Versailles, le 12 JUIN 2025

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : [karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr](mailto:karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr)

[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Madame GEROSA Camille  
SCFA DES CHAMPS ROUX  
Les Champs Roux, CD 150  
78125 Orcemont

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Madame,

En date du 26-05-2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant une installation sur 63,664 hectares au sein de la SCFA DES CHAMPS ROUX a été enregistrée complète en date du 28-05-2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **28-09-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,  
le chef du service d'économie agricole,

*Signé*

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
de la SCFA DES CHAMPS ROUX (Mme GEROSA Camille)**

<b>Commune</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>Propriétaire</b>
Orcemont	OC 45, OC 557, PC 602 et OC 618	63,664	SCFA DES CHAMPS ROUX

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2025-09-08-00008

Arrêté du 8 septembre 2025 modifiant l'arrêté  
du 24 juillet 2025 portant désignation des  
membres de la commission de médiation "droit  
au logement opposable / droit à l'hébergement  
opposable" de Paris



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2025 MODIFIANT L'ARRETE DU 24 JUILLET  
2025 PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE MÉDIATION  
« DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE/ DROIT A L'HEBERGEMENT OPPOSABLE » DE  
PARIS**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,  
Grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 441-2-3, R 441-13 ;

Vu le décret n°2010-687 modifié du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 février 2023 portant désignation des membres de la commission de médiation « droit au logement/hébergement opposable » compétente sur le territoire de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 sus-visé,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2024 de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2024 sus-visé ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2025, modifiant l'arrêté du 9 avril 2025.

Sur proposition du préfet, directeur de Cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

## ARRÊTE :

### Article 1 :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 8 février 2023 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

### **MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE :**

#### **1) Collège des services déconcentrés de l'État :**

##### **Membres titulaires :**

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Rémy HOUTART	Préfecture de Police de Paris
Marthe POMMIE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Laurent TRIPPIER	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)

##### **Membres suppléants :**

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Margaux DEROUES	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Lamya BOUDOUAYA	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Farida BENANOUNE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Tania ABENON	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Ilhème GRIMALDI	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Ilyas ADELINÉ	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France –

	Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Sandrine COLLOT	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Sylvie NONONE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Meddy KACY	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Mickaël BONNIE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Djamila HURALT	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Lucas FORTUNE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)

## **2) Collège des collectivités territoriales :**

### **Membres titulaires :**

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de la Ville de Paris :

Jacques BAUDRIER	Adjoint à la Maire de Paris, en charge du logement et de la transition écologique sur le bâti
Barbara GOMES	Conseillère déléguée en charge de l'encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires, auprès de l'adjoint à la Maire chargé du logement et de la transition écologique du bâti
Camille NAGET	Conseillère de Paris, conseillère du 19 <sup>e</sup> arrondissement

### **Membres suppléants :**

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de Ville de Paris :

Anne GIRON	Direction des solidarités (DSOL)
Myriame ADLER	Direction des solidarités (DSOL)
Marianne HAMEL	Direction des solidarités (DSOL)
Astrid BERTE	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle POULAIN	Direction des solidarités (DSOL)
Catherine NORMANT	Direction des solidarités (DSOL)
Christlaine SERMANSON	Direction des solidarités (DSOL)
Julien SCHIFRES	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle VERINES-GRIL	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Nora HARROUDJ	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Anne-Laure SABATIER	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Vana CHEA	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Julie ROBILLIARD	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Simon YASUDA	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Céline PATTIN	Direction du logement et de l'habitat (DLH)

### **3) Collège des bailleurs et autres organismes :**

#### **Membres titulaires :**

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Céline MUSEUX	Elogie-Siemp
---------------	--------------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Valérie HALABI	SOLIHA
----------------	--------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Manon BONNARD	France Terre D'Asile (FTDA)
---------------	-----------------------------

### Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Florian MAILLEBUAU	Paris Habitat
Sophie ZEGHLACHE	Paris Habitat
Christophe ETRONNIER	RATP Habitat
Virginie BLIN-DENIS	RIVP
Cynthia DEMAS	RIVP
Cécilia OLLIVIER	RIVP
Florelle HUET	RIVP
Alexis GOURSOLAS	RIVP
Malika GUILLERM	Habitat Social Français (HSF)

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Sabrina JABOT	SOLIHA
Halima MELLALI	SOLIHA

- Est nommé membre suppléant au sein de la COMED de Paris en tant que représentant des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

François PARRA	France Terre D'Asile (FTDA)
----------------	-----------------------------

### 4) 1er collège des associations :

#### Membres titulaires :

- Est nommé membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentant d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Frédéric LEFEVRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)
------------------	---

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Khadija JAF JAF	Les Enfants du Canal
Myriam MIGNARD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

### Membres suppléants :

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Annie SZUFA	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)
Christiane PIERRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Jorge GATO CANDEIAS	Les Enfants du Canal
Niakale DEMBELE	Les Enfants du Canal
Sylvain LE MAY	Les Enfants du Canal
Réola VALENTINI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Camille MILLOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Quentin FRANCES	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Linda HADDAD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Yoann JADOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Adelaïde BOUDJOM	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Lauriane URANIE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Sara JNATI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Naomi BOSSE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Ingrid GALLON	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

Stécy DAQUIN	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
--------------	---

### **5) 2ème collège des associations :**

#### **Membres titulaires :**

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Isabelle MEDOU-MARERE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Vanessa LEFEVRE	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante désignée par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Marie-Lucine MOUSSOUA	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
-----------------------	---

#### **Membres suppléants :**

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Floriane CHOLET	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Charline THIENNARD	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Nora MOKE-MASHI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Alexandra CASTOR	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Mélanie LEPAGE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Armelle LAROSE KASLI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Fatoumata SILLA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Sandrine DREFEL	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-

	France (FAS-IDF)
Nouridini BIAWO	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Morad RAY	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Rokhaya BA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Néville RIGAUX	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Amadou DJIMERA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Abdelaziz NIATI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Emma DESLANDES	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Emma RIOUX	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Odile PECOUT	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Mirvat ABD EL GHANI	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants désignés par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Ndiaga NIANG	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Nadine MILOKO	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Papa Laye NDIAYE	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)

## MEMBRE A VOIX CONSULTATIVE :

Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation à Paris (SIAO75) peut assister à la commission à titre consultatif.

**Article 2 :** Les membres supplémentaires ou remplaçants mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

Le reste sans changement.

**Article 3 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article 4 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

**Article 5 :** Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible à l'adresse <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 08/09/2025

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME